FO Com
Juillet 2023
INFOSOCIAL

LE COGAS*, INVESTI

POUR LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS!

Le COGAS du 6 juillet 2023 a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des actions menées en 2022. **Le constat général est que la reprise après crise sanitaire est enfin là !**

PARMI L'ENSEMBLE DES DÉCISIONS, NOTONS :

- La revalorisation des tranches de quotients familiaux de 3 % pour une offre toujours plus solidaire,
- L'évolution de l'offre sports et activités culturelles en proposant une étendue aux enfants scolarisés de 20 à 25 ans inclus,
- La révision du processus de traitement des Coups de Cœur Vacances D.R.O.M afin de réduire les délais de traitements (4 semaines maximum contre 4 mois auparavant),
- L'autorisation pour l'AVEA La Poste d'organiser des séjours *«hors Europe»* pour les enfants pour les enfants de 15 à 18 ans.

**Conseil d'Orientation et de Gestion de Activités Sociales*

Déclaration préalable FO Com
COGAS du 6 juillet 2023

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs,

Quelques éléments de satisfaction pour commencer. Nous nous réjouissons de l'orientation budgétaire prise dès ce début d'année, qui a permis aux postières et postiers de bénéficier de l'aide du COGAS, ceci afin pouvoir partir en vacances via les Coups de Cœur et Vacances plus. La réussite de cette opération est telle que nous avons décidé en CEAS d'abonder ces budgets ; nous avons trouvé avec la DNAS les leviers budgétaires, et ils existent, afin de pouvoir répondre favorablement aux attentes des postiers en matière de vacances. On se réjouit également de l'opération exceptionnelle chèque culture qui était particulièrement attendue par nos collègues et qui semble être très appréciée. Ces orientations budgétaires conjoncturelles qui aident le postier et son pouvoir d'achat, sont aussi le signe que structurellement, notre offre sociale est orientée essentiellement vers une politique sociale de redistribution, d'aide au pouvoir d'achat et d'amélioration du temps hors travail. Mais pas uniquement. C'est en quelque sorte une politique mixte puisqu'elle vient aussi en aide à nos collègues les plus démunis, les plus fragiles touchés particulièrement par les accidents de la vie. La marque de fabrique du COGAS c'est aussi une politique sociale et culturelle assumée, de solidarité.

Les associations en sont parties prenantes et leur action est essentielle pour cette politique solidaire ; particulièrement celles de la prévoyance et de la solidarité. Je n'en veux pour preuve que le vide laissé par Adixio dans le paysage postal et l'impact en matière de prévention des addictions pour les postiers, après la dissolution de l'association. Imaginez un seul instant un monde postal sans l'AFEH, l'ATHA ou l'APCLD pour ne citer que ces dernières.
Il faut réaffirmer ici, aujourd'hui, une nouvelle fois que le prisme qui consiste à percevoir les associations uniquement comme un poste de coût est une vision fallacieuse et dangereuse.

Nous devons tous collectivement en être conscients, et encore plus dans la période actuelle.
Il faut aussi mette un terme au phantasme général sur les associations et leur trésorerie et patrimoine : il nous faut collectivement regarder cet aspect des structures associatives avec sang-froid, lucidité, pragmatisme et professionnalisme, au risque sinon de voir nos travaux communs prendre une orientation qui ne serait pas la bonne et serait préjudiciable à un dialogue de qualité.

Que dire de la politique restauration qui en l'espèce nous réjouis bien moins. Une partie de la NAO 2023 s'est construite via l'augmentation de la valeur faciale des Titres-Restaurant. Mais qu'en est-il de l'abondement promis de la ligne budgétaire Titre-Restaurant du COGAS alors même que le budget 2023 s'achemine d'après les experts de la DNAS vers un dépassement budgétaire très conséquent en matière de restauration ?
Que dire aussi du changement d'orientation des organisations de travail à la BSCC ?
Ces orientations nouvelles sans pause méridienne empêchent nos collègues d'avoir la possibilité d'obtenir des Titres-Restaurants alors même que l'offre de restauration collective baisse ; et donc l'offre tout court. Cela prive beaucoup de postiers d'une aide à la restauration et de la possibilité de se restaurer correctement. Et on s'interroge alors : l'augmentation de la valeur faciale ne profiterait donc pas aux catégories de personnel qui en auraient le plus besoin ? C'est pour le moins paradoxal au regard de la volonté politique affichée d'aide au pouvoir d'achat de nos collègues.

C'est une réalité sociale dangereuse que vous ne pouvez ignorer. Je voudrais évoquer aussi, la suppression des avantages retraités avec la Banque Postale. Ce n'est pas du domaine du COGAS mais c'est un aspect de politique sociale de l'entreprise. En matière de dialogue social on peut mieux faire puisque les courriers avaient déjà été reçus alors même que le CTN ne s'était pas tenu. Potentiellement, ce sont des dizaines de milliers de comptes des retraités et de leurs familles qui pourraient partir à la concurrence par dépit je dirai presque amoureux. Les retraités actuels sont pour la plupart des postiers qui souvent n'ont connu qu'un seul employeur La Poste, et leur attachement à l'entreprise, leur fidélité à la Banque Postale sont réels ; la culture d'entreprise n'est pas chez eux un élément de langage ; il est une réalité. À cette réalité, vous opposez une décision qui sous couvert de réalisme économique est un mépris pour nos anciens collègues qui ont contribué à forger La Poste d'aujourd'hui et à accompagner sa profonde mutation.

Nous voulons aussi alerter sur la situation à la DNAS. Beaucoup de collaborateurs sont partis ou en instance de départ. Cette situation ne doit en aucun cas obérer, la qualité du service rendu aux postiers ; même si par certains côté c'est déjà fait. Mais notre inquiétude est aussi celle de voir partir des savoirs et des expertises dans un domaine très particulier et unique qui est celui des activités sociales et cela alors même que nous n'avons pas entamé l'aspect de transmission aux organisation syndicales de ces savoirs et de ces mécanismes complexes, dans nos échanges pour le CSE.

Il y a urgence à retrouver les leviers de stabilisation nécessaires à la sérénité des équipes afin de nous assurer la meilleure des transmissions. Nous voterons les points présentés au vote du COGAS.

Madame la Directrice, Mesdames Messieurs, je vous remercie pour votre écoute
mais au-delà de cette écoute, ce que nous aimerions vraiment c'est être entendus.

L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES :

3 573 postiers ont fait partir leurs enfants avec les colonies AVEA, soit 72 832 journées de colonie, 9 538 postiers sont partis en vacances avec un Coup de Cœur COGAS, 26 814 postiers ont bénéficié de l'offre cinéma, 52 069 postiers ou membres de leur famille ont bénéficié de l'offre sport et activités culturelles.

En matière de solidarité, les bénéficiaires sont tout naturellement moins nombreux mais les aides et prestations de ce domaine ont un fort impact dans le soutien aux familles : 2 005 familles bénéficient de l'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap, 2 968 aides pécuniaires (dont 79 % Non Remboursables) ont été accordées, 4 014 postiers sont détenteurs d'un certificat aidant à fin 2022.

Maintenant que la reprise est là, il est primordial que le budget des Activités Sociales soit à la hauteur des besoins des postiers.

Les dépenses en matière de restauration ont augmenté du fait de la revalorisation des aides aux repas des RIE (Restaurants Inter-Entreprises) et des Titres-Restaurant. Dans le cadre de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), La Poste a offert aux postiers la revalorisation de la valeur faciale des Titres-Restaurant… en « *oubliant* » d'abonder le budget des Activités Sociales du montant correspondant.

CE QUE LA POSTE DONNE D'UNE MAIN, ELLE NE PEUT LE REPRENDRE DE L'AUTRE !

FO REVENDIQUE L'ABONDEMENT DU BUDGET DU COGAS à hauteur de l'augmentation de toutes les dépenses en matière de Restauration !

www.focom-laposte.fr

MOBILISÉS AVEC VOUS !

POUR NOUS SUIVRE